Lutte scolaire entre catholiques et enseignement public. in Chronique de la France. 11e année. N° 509. 30 juin 1910.

Numéro d'inventaire : 1982.01580.3
Auteur(s) : Jacques Rocafort
Alphonse Humbert
C. Franc
Type de document : périodique
Imprimeur : Feron-Vrau (P.)
Collection : Chronique de la presse ; 509
Description : Feuilles pliées en deux et emboitées sans agrafe ni couture.
Mesures : hauteur : 264 mm ; largeur : 188 mm
Notes : Articles parus dans la Chronique de la presse, brochure placée sous le patronage de l'Eglise. Mention "Dieu protège la France" en première page avec illustration d'un Christ en croix. Somme de trois articles : - Lutte scolaire, grave danger que présente, au point de vue de la défense catholique, l'organisation préconisée par M. Gurnand (Jacques Rocafort, Univers). - Contre le monopole. Un point de vue laïque (Alphonse Humbert, Petit Marseillais). - "Scandales cléricaux", la campagne de M. Briand contre les oeuvres d'assistance catholiques. L'incident du Bon-Pasteur d'Ecully (Franc, Croix).
Mots-clés : Conception et politiques éducatives
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 16
Commentaire pagination : Pagination allant de la page 405 à la page 420.
Mention d'illustration
ill.
Sommaire : Sommaire présentant les divers articles du numéro de la revue.

DIEU PROTÈGE LA FRANCE

11e Année. — N° 509. — 30 juin 1910

Chronique de la Presse

PARAISSANT LE JEUDI

Abonnement d'un an : 3 fr. (Étranger : 4 fr.)

PARIS
5, RUE BAYARD, VIIIe

La CHRONIQUE, sauf indication expressément contraire, n'assume pas la responsabilité des articles qu'elle reproduit.

Sommaire

Lutte scolaire. — Grave danger que présente, au point de vue de la défense catholique, l'organisation préconisée par M. Gurnaud (Jacques Rocafort, *Univers*). — Contre le monopole. Un point de vue laïque (Alphonse Humbert, *Petit Marseillais*).

« Scandales cléricaux ». — La campagne de M. Briand contre les œuvres d'assistance catholiques. L'incident du Bon-Pasteur d'Ecully (Franc, *Croix*).

Bribes d'histoire contemporaine. — L'inertie et les déplacements du président de la République (Louis Latapie, *Liberté de Caserne*). — Collaboration de la police et des anarchistes « pour la Justice et la Vérité » (Emile Janvion, *Terre Libre*).

Dossiers des Revues. — Le *Figaro illustré* (Léon Jules, *Romans-Revue*).

Dossiers des Journaux. — Le *Temps*, les protestants, la liberté de conscience et le catoblépas (*Peuple Français*).

Livres nouveaux. — En face du libéralisme. A propos de l'*Histoire du catholicisme libéral en France*, par Georges Weill, et de *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, par un moine Bénédictin de la Congrégation de France (*Revue Augustinienne*; *Ami du Clergé*; François Hepp, *Plume politique et littéraire*).

Etranger. — Assaut universel contre l'Eglise catholique (*Correspondance de Rome*). — La lutte religieuse en Espagne (Lettre de Rome au *Diario de Barcelona*).

Variétés. — La course en sac à la mode (Miguel Zamacoïs, *Figaro*).

LA LUTTE SCOLAIRE

Grave danger que présente pour la défense catholique l'organisation préconisée par M. Gurnaud

De l'*Univers* (24 juin 1910) :

M. Gurnaud vient de publier la conférence qu'il a faite récemment aux Sociétés savantes sur la famille et l'école, ainsi que les discours prononcés par MM. Ferdinand Buisson, Denys Cochin et Eugène Fournière, dans la même circonstance. Tout le but et tout le sens de la conférence sont contenus dans l'ordre du jour proposé par M. Gurnaud et voté à la grande majorité ; il est ainsi conçu :

L'assemblée réunie... convaincue, d'une part, qu'une solution des difficultés scolaires actuelles est dans une organisation des familles, autour de l'école, organisation *ouverte à tous les pères de famille, sans distinction d'opinions...*

Convaincue, d'autre part, qu'un Comité d'études peut être utilement proposé qui comprendrait des *notabilités de tous les partis* et s'efforcerait d'organiser la famille autour de l'école et de réaliser *une entente générale autour des questions scolaires,*

Prie les organisateurs de la réunion de prendre l'initiative d'un Comité d'études chargé d'élaborer un projet d'ensemble sur les relations de la famille et de l'école.

Oserai-je dire que l'œuvre de M. Gur-

naud me paraît, au point de vue de la défense catholique, défectueuse, qu'elle est une tentative pour dessaisir les évêques de leur droit de contrôle de l'enseignement moral donné aux catholiques, et qu'elle est de nature à favoriser la décatholicisation de ce pays, en dépit de l'apparence que son auteur a quelquefois de s'y opposer ?

Quand on parle du péril que font courir aux consciences enfantines quelques maîtres d'école, c'est du péril des croyances religieuses, presque uniquement, qu'il s'agit, et donc, en France, des croyances catholiques. Il y a eu, il doit y avoir encore des instituteurs antipatriotes ; c'est tout de même l'exception, et l'Etat a cessé, semble-t-il, de les favoriser. La majorité d'entre eux, en revanche, se sépare de plus en plus du catholicisme, sans que l'Etat y trouve à redire, si même il ne les encourage pas.

Dans ces conditions, qu'est-ce que nous conseille le bon sens le plus élémentaire, le plus simple esprit pratique ? C'est que la défense soit menée non seulement dans le sens et en proportion de l'attaque, mais tout d'abord par les intéressés eux-mêmes : dans l'espèce, sur le terrain catholique, par les catholiques. Et, par conséquent, on s'attend que cette défense soit dirigée et contrôlée par les chefs naturels et légitimes des catholiques, par les évêques et les curés. Ce sont eux les mieux informés, sinon les seuls autorisés, pour savoir et pour dire à quel moment et sur quel point l'école publique offense les croyances dont ils sont les docteurs et les gardiens.

Or, que fait M. Gurnaud, sinon déposséder de cette défense précisément le clergé ?

Il faut lui rendre cette justice qu'il ne s'en est jamais caché. Il y a, au numéro du 12 décembre 1908 du *Manuel général de l'Instruction publique*, une lettre de lui, citée par M. Buisson, dans laquelle il se plaint qu'on le représente comme « s'occupant activement de l'organisation catholique dans la lutte contre l'école laïque » ; il dit de ses associations qu'on n'y trouvera « pas de trace de préoccupation confessionnelle » ; il comprend, dit-il, que les amis de l'école laïque soient émus « que des évêques, en annonçant la constitution de ces associations, aient paru la placer sous leur influence immédiate et sous leur contrôle direct », et il répond, quant à lui : « J'en suis ému moi-même, mais qu'y puis-je ? je ne suis pas évêque. » Ce qui valut immédiatement à M. Gurnaud l'adhésion significative de M. Emile Glay et de M. Ferdinand Buisson, celui-ci donnant cette raison de la sienne : « Entre la thèse des évêques et celle de M. Gurnaud, il y a un abîme. » Quel abîme ? Justement l'exclusion du clergé.

M. Gurnaud n'a pas varié. Il vient de répéter la même profession de foi dans sa conférence de l'autre jour, avec, je le reconnais, des précautions oratoires qui manquaient à sa lettre antérieure. Certes, il s'est défendu de vouloir soustraire ses associations à l'influence de l'Eglise, pas plus qu'à celle des autres forces morales et sociales. Comment le pourrait-il, d'ailleurs ? et quelle machine pneumatique serait capable de préserver l'école de l'influence d'une église voisine, d'une mère pieuse, ou de ce qui restera toujours de christianisme dans les livres classiques les plus jalousement expurgés ?

M. Gurnaud fait ce qu'il peut, mais c'est trop. Je ne parle pour aujourd'hui que de l'exclusion systématique du clergé de son type d'association. Il l'en exclut à trois degrés.

Personnellement d'abord. « J'ai toujours demandé, dit-il, que ses membres actifs, ses dirigeants véritables, son Conseil d'administration, son bureau, son président, fussent, à titre exclusif, des pères de famille.... » Je sais des catholiques qui s'accommodent de cela, moi non. Outre que, dans toute défense catholique, le clergé a sa place naturelle, je suis d'avis que dans une foule de communes où les hommes éclairés n'abondent pas, la présence du curé est indispensable, soit pour ouvrir les yeux des parents dupés, soit pour empêcher des excès de représailles.

Second degré. S'il y a des catholiques résignés à l'absence du clergé des associations scolaires, c'est parce qu'ils comptent sur les pères de famille pour les suppléer. Halte-là ! dit encore M. Gurnaud. Il n'admet dans ses groupements de surveillance des écoles publiques que les pères « ayant leurs enfants dans ces écoles ». Et voilà le clergé, son influence seulement indirecte exclue des écoles où il n'y a pas d'enfants de familles catholiques. On le punit des écoles libres !

Et troisièmement, dans les écoles où il y a des enfants de familles catholiques, comme M. Gurnaud ouvre ses associations à « tous les pères, sans distinction de croyances et d'opinions », il s'ensuit que l'influence indirecte du clergé, déjà bien petite, s'y trouvera de ce fait encore rognée, en ce sens qu'elle y sera combattue ; il ne sera plus besoin, pour l'annihiler, que d'obtenir une majorité de pères de gauche, l'unique objectif désormais des sectaires dirigeants. Dans notre pays si gouvernemental, il ne sera pas difficile d'y réussir.

Oh ! tous les jours ne seront pas roses pour les maîtres, avec ces associations de gauche, qui iront toujours plus à gauche. Il ne sera pas toujours aisé de concilier avec leurs exigences les ménagements qu'il faudra garder tout de même, si l'on veut vivre tranquille, vis-à-vis de la minorité. C'est votre affaire, Messieurs les instituteurs. Catholique, je ne veux voir qu'une chose en ce moment, c'est la peine que prend M. Gurnaud pour propager une formule anticonfessionnelle. Excepté pour le très petit nombre de communes où les pères de famille sont tous des catholiques, dans les autres sa formule affaiblit la défense scolaire de tout ce qu'elle exclut de l'influence personnelle du clergé, de l'influence des catholiques sans enfants ou qui n'ont pas les leurs dans l'école publique ; elle s'affaiblit de ce qu'elle introduit à la place, je veux dire la contre-influence des parents anticléricaux. Bloquée entre un instituteur anticatholique et une majorité de pères qui le soutiendront, que fera la petite minorité catholique, si elle se compose des gens qui ont peur ou besoin du gouvernement, ou d'hommes du peuple incapables de raisonner leur foi ?

Pour cette raison, et sans préjudice des autres, il me semble que les catholiques n'ont pas à faire fond sur les associations de M. Gurnaud, qu'ils doivent s'en tenir de préférence à leurs associations confessionnelles, sous la direction des évêques, et qu'ils n'ont à reconnaître aucune compétence à ce Comité d'études dont la création fut votée à la fin de la conférence des Sociétés savantes. Libre aux familles non catholiques de fonder toutes les associations qu'elles voudront, nous nous en féliciterons si elles ont pour objet la défense de la neutralité religieuse et du patriotisme, mais les catholiques se réserveront pour les associations catholiques.

Jacques Rocafort.

[Sur le même sujet, cf. *Une motion « conciliatrice » de M. Gurnaud* (*Chronique*, 1910, p. 199), et *Les catholiques doivent-ils adhérer à la Fédération dirigée par M. Gurnaud* (*Ibid.*, p. 150-154).]

Contre le monopole

Un point de vue laïque

M. Alphonse Humbert — qui fut tour à tour membre de la Commune, président du Conseil municipal de Paris, député radical-socialiste indépendant — écrit dans le *Petit Marseillais* (24 juin) :

Président, il y a quelques jours, à Lyon, la distribution des prix aux lauréats de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, M. Raymond Poincaré était amené à examiner, au point de vue de l'intérêt général de la nation, la part relative qu'il convient de faire, dans nos méthodes éducatives, à l'enseignement classique et à l'enseignement technique.

Excellente, disait-il, notre culture classique ! Mais exclusivement propre à former des avocats, des médecins et surtout des fonctionnaires.

Et, après avoir rappelé le mot connu de Gebhart : « Je donnerais 10 licenciés ès lettres et 40 licenciés en droit pour un bon commis-voyageur », l'honorable sénateur de la Meuse ajoutait que, quant à lui, pour un bon commis-voyageur, instruit de tout ce qu'il faut savoir pour faire utilement à l'étranger la propagande des produits français, ce n'est pas 40 licenciés en droit qu'il donnerait, mais 100.

Comme on peut le voir à ces propos, M. R. Poincaré n'est pas très féru des idées, des traditions, des méthodes et des programmes qui sont encore en honneur dans l'Université de France.

Le procès contre l'enseignement antiutilitaire distribué par les établissements de l'Etat est très ancien. On peut dire qu'il commence avec la liberté de juger les actes du pouvoir. Dès 1835, un très curieux rapport adressé au ministre Guizot par M. Saint-Marc Girardin, après une visite des établissements scolaires de l'Allemagne du Sud, s'exprime ainsi :

Ecoutez ce que disent un grand nombre de pères de familles : nos fils ne sont pas destinés à être des savants ; nous ne voulons pas en faire des poètes, des hommes de lettres.... nous ne voulons pas qu'ils soient avocats. Il y en a assez ; nous voulons qu'ils soient bons commerçants, bons manufacturiers, bons cultivateurs. Or, pour ces états qui forment le cœur de la société, à quoi servent à nos fils le grec et le latin que vous leur enseignez ?

Ce que disaient les pères de famille de la monarchie de Juillet, ce que veut dire à Lyon M. R. Poincaré, beaucoup de bons

la demande de M. Briand, paraît-il, contre la charité privée...

FRANC.

P.-S. — Nous apprenons que le Bon-Pasteur va poursuivre les calomniateurs. De toutes les réponses, pour qui connaît la trame de l'affaire, c'est assurément la meilleure.

BRIBES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'inertie et les déplacements du président de la République

L'inertie de M. Fallières, dont la signification était aggravée par certains déplacements, a fréquemment suscité des critiques aussi vives que justifiées. C'est ainsi que la *Liberté* écrivait, à la date du 21 mai 1910, sous le titre « Le chemin du cœur » :

Le Français a un brave cœur : pour un rien content, pour un rien ému et qui se donne gentiment à qui sait le prendre.... Mais voilà, il faut savoir le prendre. Et le plus difficile, c'est de le garder.

Nos gouvernants n'ont pas su trouver le chemin de ce cœur.

Depuis des années, on ne cite pas un homme politique qui se soit fait aimer par le peuple, qui ait excité son admiration ou sa fierté, qui ait fait dire de lui par les Français : « Celui-là est bien des nôtres ; il pense comme nous, ou plutôt, il sent comme nous. » Voilà le secret de la popularité ; il faut sentir comme le peuple, se réjouir quand il lui vient une joie, souffrir quand il éprouve une peine ; mais souffrir sincèrement sans s'y être entraîné et sans attendre la permission du protocole. Alors, vient naturellement quelque inspiration, un mot, un geste qui répond exactement au sentiment de la foule, et son cœur est pris.

Moins que tout autre, M. Fallières n'a senti avec le public, ou, tout au moins, n'a su montrer à propos qu'il partageait ses fiertés et ses peines.

Après la catastrophe de Courrières, le cœur de la France était écrasé d'émotion. Le président de la République laissa partir sans un adieu les cercueils des mineurs. C'était trop loin. Il n'est pas allé saluer les dépouilles des quatre victimes du ballon *la République*, dans ce moment où la France entière pleurait sur elles.

Pourquoi n'est-il pas à Londres, aujourd'hui ? Ce témoignage d'amitié et d'affliction apporté à la nation anglaise aurait répondu au sentiment profond de notre nation, qui s'inquiète de voir les représentants des autres pays plus empressés et plus démonstratifs. On nous répond que les règles du protocole auraient assigné au président de la République un rang effacé. Allons donc ! Le représentant de la France ne peut avoir nulle part, surtout chez un peuple ami, quelle que soit sa place dans le cortège, un rang effacé. Il donne lui-même l'éclat qui convient au rang qu'il occupe. Le simple habit démocratique de notre président aurait eu aux yeux des Anglais un prestige tout aussi grand que les uniformes rutilants des princes. C'est pitié d'incliner un sentiment si haut devant les pusillanimes objections du protocole. L'intelligence, l'inspiration, c'était précisément de dédaigner ces objections, d'aller quand même à Londres et de proclamer : « Qu'importe la place qui m'est assignée ; il n'y aura dans le cortège de cœur plus sincèrement attristé que le mien, tout plein du sentiment qu'éprouve mon peuple. » Cette parole serait devenue historique, et notre président aurait gagné, du coup, la popularité qu'il a tort de dédaigner, qu'il a, au contraire, le devoir de rechercher.

Un autre exemple : la Société le *Souvenir français* a célébré hier, à Notre-Dame, la mémoire des Français morts pour la patrie sur les terres lointaines. Le père du capitaine Fiegenschuh, le héros d'Abecher, était là, venu d'Alsace. Pendant toute la cérémonie, le vieillard pleura silencieusement. De ses yeux aveugles un flot intarissable coulait... Quel coup de théâtre ! Quelle émotion poignante et douce pour tous, si le président de la République, surgissant au milieu de la cérémonie, était venu presser la main du vieil Alsacien et lui dire doucement, au nom de la France entière : « Merci ! »

M. Fallières ne s'est même pas fait représenter à la cérémonie ; et les officieux ont donné cette misérable explication que « les officiers de sa maison » étaient à Rambouillet. Fiegenschuh, lui, est allé jusqu'au cœur de l'Afrique pour se faire trouer la peau ; et l'on a trouvé excessif de déplacer un officier de Rambouillet à Paris pour lui apporter le salut des camarades ! (1)

(1) Le lendemain, M. le président de la République se transportait de Rambouillet à Paris. Le but de son voyage était d'assister à un service funèbre célébré pour le roi d'Angleterre dans un temple protestant. (N. de la *Chronique*.)

— Que voulez-vous, nous disent les amis du président, ce n'est pas qu'il soit orgueilleux ou méchant, mais.... il ne sait pas.

Eh bien, assez ! Il nous faut un président qui sache ou plutôt qui sente à l'unisson des âmes françaises.

C'est peut-être assez d'une barbe et d'un large plastron pour symboliser le régime qui a élevé M. Fallières ; ce n'est pas assez pour représenter la France. Est-ce trop de demander que le chef de l'Etat ait un cerveau et un cœur ?

Louis Latapie.

—o—

Il est juste toutefois de reconnaître que le président de la République a eu une attitude un peu meilleure à l'occasion des obsèques de l'équipage du *Pluviôse*, ce qui lui a valu cette hottée d'injures de la *Lanterne* (24 juin 1910) :

La faute a été commise. Le chef de l'Etat et les membres du gouvernement ont accompagné, jusque dans une église, le convoi funèbre des marins du *Pluviôse*. Pour la circonstance, il est vrai, Notre-Dame de Calais avait été décorée de drapeaux tricolores et de cartouches portant les deux lettres R. F., si bien que l'on a pu croire, un moment, que la République procédait à l'abrogation de la loi de Séparation, à la faveur d'un deuil national.

Par quelle singulière conception de la liberté de conscience M. Fallières s'est-il cru obligé d'assister à une représentation funèbre cléricale, s'il est vraiment libre-penseur ? Est-ce par dévotion envers ce Dieu... (1) ? Est-ce par déférence pour la foi présumée des défunts ?... On cherche, et on ne parvient pas à découvrir les mobiles d'une attitude qui cause quelque stupéfaction à la France républicaine.

Plus l'exemple vient de haut, plus il est inquiétant. Tous ceux qui ont lutté pendant un quart de siècle pour délivrer la France du joug clérical ne comprendront pas que le président d'une République instituée par eux, après tant de luttes, compromette le caractère dont il est revêtu dans une cérémonie religieuse qui ne peut que diminuer la grandeur et la solennité des obsèques nationales.

Le rôle des représentants de la France devait s'interrompre à la minute même où intervenaient les représentants de l'Eglise et de Rome. Une faute grave a été commise, et nous devons la déplorer.

(1) Ici un blasphème, que nous supprimons. (Note de la *Chronique*.)

La victoire n'est pas négligeable pour la réaction cléricale, qui affecte déjà d'y voir la première manifestation d'un « esprit nouveau ». Bien plus, le *Gaulois* croit pouvoir affirmer que le scandale de la non-présence du président aux funérailles religieuses des marins de l'*Iéna* lui imposa l'obligation d'assister à l'absoute donnée à Notre-Dame de Calais.

Et nous sommes obligés de reconnaître qu'il y a là une inconcevable défaillance. Si la place du président de la République et des ministres n'était pas à l'église de Toulon, il a oublié tous ses devoirs en pénétrant dans l'église de Calais et en ayant l'air de prendre au sérieux des mômeries grotesques dignes des temps des sorciers.

Les républicains ne peuvent qu'être péniblement impressionnés par un fait dont les cléricaux ont le droit de se réjouir.

Collaboration de la police et des anarchistes

« pour la Justice et la Vérité »

Le syndicaliste révolutionnaire EMILE JANVION publie dans son journal *Terre Libre* de très curieuses « Notes rétrospectives sur l'Affaire Dreyfus ». Nous en extrayons ces piquantes anecdotes (*Terre Libre*, 15 juin-1er juillet 1910) :

... A l'exception des guesdistes drapés dans leur magnifique intransigeance, ce qu'on appelle « la masse révolutionnaire » agitée par le drame national qui passionnait, à des titres divers, le monde entier, allait partir au pas de charge du dreyfusisme en marche...

Tous crurent alors se dévouer pour « la Vérité, la Justice, la Lumière », sans se douter des machinations depuis longtemps préparées par des Machiavels de Ghetto pour le triomphe de leur race. Ceux-ci pouvant se livrer alors, aux applaudissements des révolutionnaires, au chantage, au chambardement, avaient décidé, coûte que coûte, d'avoir comme alliés et amis d'un jour les compagnons anarchistes dont leur coreligionnaire Reinach, le promoteur des lois scélérates (1894), avait déjà peuplé le bagne. Leur ardeur, leurs audaces généreuses toutes imbibées d'idéal « société future » étaient un sûr garant de leur « valeur de foules », de leur énergie combative.

Vous souvenez-vous, ô Briand, lorsque